

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20250401_013

DEMANDE DE DEPÔT DE BENNE

Le Maire de Vendeville

Vu les articles L 2213.1 – L 2213.2 et L 2213.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par SAS SILVA MANUEL ET FILS – 30, rue de Constantine – 59200 TOURCOING, le 27 Mars 2025 sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public devant le n°8 rue des Lauriers en vue de l'installation d'une benne pour Mme DEFRETIN Fabienne – 8, rue des Lauriers – 59175 VENDEVILLE.

Considérant qu'au regard de la conservation des voies publiques ainsi que de la commodité et de la sécurité, il n'y a pas présentement d'obstacle à ce que soit accordée cette autorisation.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

SAS SILVA MANUEL ET FILS est autorisée à stationner une benne munie du présent arrêté au droit du 8 rue des Lauriers pour une durée de douze jours du Lundi 7 Avril 2025 au Vendredi 18 Avril 2025 inclus. La circulation des usagers ne devra en aucun cas être entravée.

ARTICLE 2 :

Le balisage et la signalisation réglementaire seront mis en place par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

En cas de détérioration du trottoir, celui-ci doit être remis obligatoirement en l'état sauf si un état des lieux a été fait avant la pose de la benne.

ARTICLE 3 :Les dispositions prises à l'article 1^{er} et à l'article 2 prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.**ARTICLE 4 :**

La Secrétaire de Mairie de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Vendeville, le 1^{er} Avril 2025

Le Maire,



Ludovic PROISY